



ogeo
FUND

5 ANS

RAPPORT ANNUEL
Synthèse 2012

2012

CHIFFRES CLES

OGEO FUND est un organisme de financement de pensions fondé en 2007.

Son objet principal est d'être une source sûre de financement des pensions légales (premier pilier) dont la gestion lui a été confiée par ses entreprises d'affiliation.

OGEO FUND s'adresse aux institutions publiques et parapubliques : villes et communes, provinces, intercommunales, CPAS, etc.

5^{ème} plus grand fonds
de pension
de Belgique

212 millions
d'euros de bénéfices*

934 millions
d'euros d'actifs sous gestion

5 ans
d'existence

493 millions
d'euros d'actifs
en surcouverture**

4.020

bénéficiaires actuels
ou futurs bénéficiaires
de rentes répartis entre

Un rendement
financier de

9,17%

8 entreprises
d'affiliation

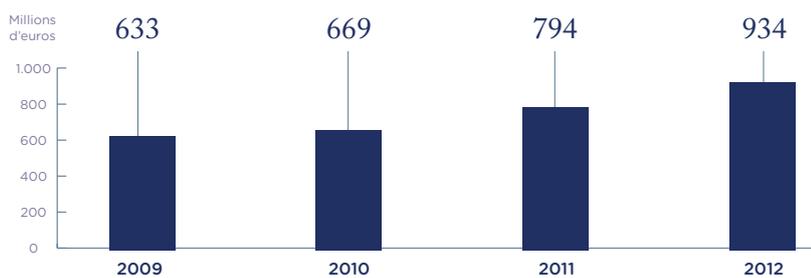
(*) Dont 78,6 millions d'euros de résultat financier.

(**) Surcouverture : les actifs représentatifs d'OGEO FUND à fin 2012 s'élèvent à 863 millions d'euros par rapport à des engagements de 370 millions d'euros.

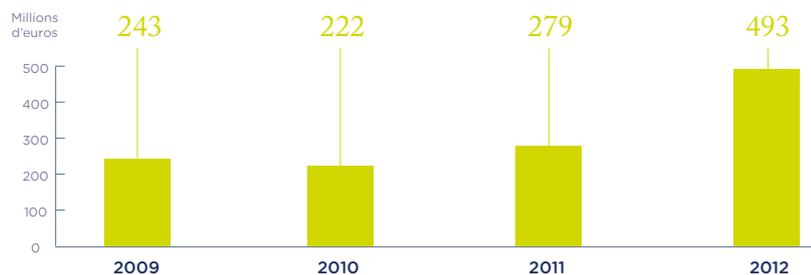
EVOLUTION

Grâce à une allocation d'actifs prudente et diversifiée, ainsi qu'à une poche immobilière de grande qualité, OGEO FUND a dégagé de bonnes performances financières en comparaison avec la moyenne des fonds de pension belges.

Des actifs sous gestion en augmentation



Une surcouverture importante et en augmentation*



(*) Cette surcouverture s'explique notamment par le transfert d'une partie de nos engagements à l'ONSSAPL.

LE PERIMETRE D'INTERVENTION D'OGEO FUND

La problématique des pensions doit être envisagée dans une perspective globale. Grâce à sa structure souple, OGEO FUND apporte un panel de solutions modulables à ses clients.

Le périmètre d'intervention d'OGEO FUND

Premier pilier (pensions légales)

→ Mandataires publics et personnel statutaire

→ Possibilité de préfinancement des cotisations à l'ONSSAPL

Deuxième pilier (pensions complémentaires ou extra-légales)

→ Personnel contractuel

Premier pilier : pensions légales

OGEO FUND s'adresse principalement aux communes et intercommunales belges afin de les accompagner dans leurs obligations de pension :

- **La pension des mandataires des administrations communales et provinciales ;**
- **La pension du personnel statutaire** (ou qui a eu une carrière mixte, c'est-à-dire en tant que statutaire et contractuel).

OGEO FUND peut également préfinancer les cotisations dues par les entreprises d'affiliation à des organismes de sécurité sociale (l'ONSSAPL - l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales ou l'ONSS des parastataux).

Deuxième pilier : pensions complémentaires ou extra-légales

Afin d'offrir une solution du « deuxième pilier » aux entreprises d'affiliation, une nouvelle entité a été créée en avril 2008 - OGEO 2 PENSION - toujours sous la forme juridique d'un organisme de financement de pensions (OFP), pour bénéficier du même cadre prudent, flexible et adapté qu'OGEO FUND.

OGEO 2 PENSION permet aux entreprises d'affiliation qui le souhaitent de mettre en place un système de pensions complémentaires pour leur personnel contractuel. Les contractuels, nombreux dans les administrations publiques, se trouvent en effet très souvent pénalisés, avec des pensions moins élevées de 20% en moyenne par rapport à leurs collègues statutaires.

UN MODELE EFFICACE ET NOVATEUR

L'approche novatrice développée depuis 5 ans par OGEO FUND marie harmonieusement solidarité et capitalisation. La philosophie de « non profit » en fait un modèle entièrement tourné vers ses entreprises d'affiliation. Pour mémoire, tous les profits sont ristournés après déduction des frais. Les entreprises d'affiliation sont directement associées à la définition et à la mise en place de toutes les décisions importantes, notamment en matière de politique de placement.

Une politique de placement diversifiée et participative

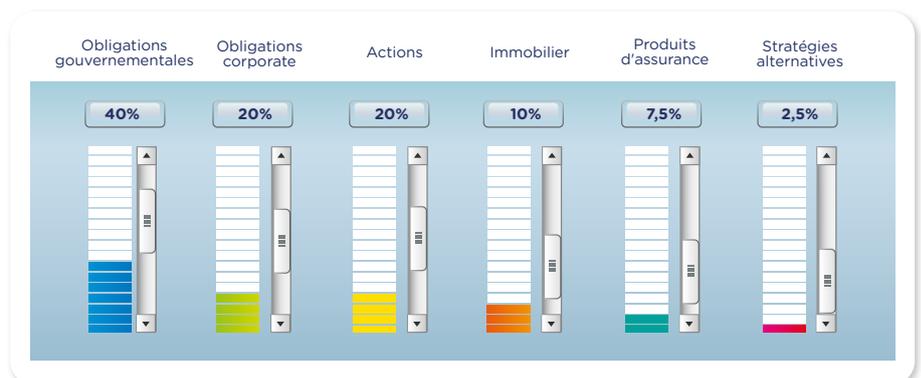
OGEO FUND a revu sa politique de placement en 2012. Afin de limiter au maximum les risques, OGEO FUND joue la carte de la diversification en utilisant plusieurs classes d'actifs différentes. Pour chacune de ces classes d'actifs, des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir migrer rapidement d'une classe à l'autre en fonction de l'évolution des marchés.

De même, il est demandé aux gestionnaires d'actifs d'avoir la plus grande diversification possible au sein de chacune des classes d'actifs, et d'opter pour celles qui présentent le couple rendement/risque le plus intéressant.

La politique de placement d'OGEO FUND s'appuie sur les compétences suivantes :

- **Les entreprises d'affiliation** sont des acteurs dans la prise de décision, en tant que membres de plein droit à l'assemblée générale. Tout le rendement leur revient, après déduction des frais, car il n'y a pas de capital à rémunérer.
- **Des experts reconnus** du monde de la finance, lesquels participent au comité financier d'OGEO FUND, aident à identifier la meilleure stratégie, compte tenu de l'évolution des marchés financiers.
- **Les gestionnaires d'actifs** se voient attribuer des mandats de gestion discrétionnaire diversifiés. Ils sont mis en concurrence permanente et peuvent être remplacés si leur performance n'est pas jugée satisfaisante.

Une politique de placement diversifiée



Une performance théorique adéquate pour garantir le paiement des rentes



UNE GOUVERNANCE RENFORCEE

Vu la nature de ses activités et l'importance des sommes gérées, OGEO FUND veille à maintenir des critères de gouvernance très élevés, notamment en enrichissant de manière permanente son **guide de bonne gouvernance** qui détaille l'ensemble des procédures en application, en vue d'une maîtrise des risques adéquate.

Ce guide se doit d'être vivant et dynamique, en intégrant les nouvelles procédures et mesures de contrôle interne mises en place. Son efficacité réside dans le fait de pouvoir s'adapter à l'évolution du fonds.

OGEO FUND est également soumis à différentes strates de contrôles très stricts :

- **L'actuaire désigné** (ESOFAC) surveille les aspects techniques de financement et vérifie les méthodes de calculs.
- **Le commissaire agréé** (PricewaterhouseCoopers) audite les comptes annuels et le calcul des provisions techniques.
- **Le compliance officer** (Emmanuel Lejeune) concentre son action sur l'examen et l'évaluation du respect, par OGEO FUND, des règles relatives à l'intégrité de l'activité qu'il exerce.
- **L'audit interne** (IIS) formule des recommandations et réalise des analyses à l'égard de toutes les activités d'OGEO FUND.

OGEO FUND est un des seuls fonds de pension en Belgique à avoir, dans un souci de gestion (très) prudente, renforcé la fonction actuarielle. En effet, les plans de financement et calculs de provisions techniques sont mis au point dans un premier temps par les actuaires d'IIS (Intégrale Insurance Services) et supervisés par notre actuaire désigné, qui présente chaque année son rapport actuariel au conseil d'administration.

Ce double contrôle permet notamment à OGEO FUND de proposer à ses entreprises d'affiliation des plans de financement dont toutes les hypothèses techniques (tables de mortalité, indexation, calcul des provisions techniques, etc.) ont été rigoureusement vérifiées.

En matière de contrôle externe, mentionnons que, de par la loi, OGEO FUND, comme tout autre OFP, est soumis au contrôle de la FSMA (Financial Services and Markets Authority).

OGEO FUND s'est en outre doté d'un comité financier qui a pour vocation de nourrir un débat constructif par rapport à la situation des marchés. **Aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige à se doter d'un tel organe, mais sa mise en place contribue incontestablement au professionnalisme d'OGEO FUND.**

La mission principale du comité financier est d'évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement.



A close-up, blue-tinted photograph of a clock face. The numbers 3 and 4 are visible, and the hands are partially shown. The background is a light blue gradient with diagonal lines.

LES ATOUTS D'OGEO FUND

À la base du développement d'OGEO FUND, une philosophie de « non profit » originale et novatrice, qui a motivé plusieurs entreprises à adhérer au modèle. Les caractéristiques fiscales et financières sont également très attractives.

Approche novatrice

En mariant harmonieusement solidarité et capitalisation, OGEO FUND se distingue de toutes les solutions existantes sur le marché belge.

Rendements redistribués

N'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, OGEO FUND fait bénéficier ses entreprises d'affiliation, après déduction des frais, de l'intégralité du rendement.

Economies d'échelle importantes

Etant dans le Top 5 des fonds de pension belges, OGEO FUND a accès aux meilleurs professionnels et offre dès lors des prestations de très haut niveau à toutes ses entreprises d'affiliation, quelle que soit leur taille.

Pas de frais d'entrée ni de frais de sortie

Les entreprises d'affiliation ne sont soumises à aucun frais d'entrée ni de sortie.

Poche immobilière à haut rendement

Les placements immobiliers sont essentiellement locatifs (baux commerciaux de longue durée) et répartis sur toute la Belgique.

Experts financiers de renom

OGEO FUND a choisi de mettre en place un comité financier auquel participent des experts indépendants de renom.

DES IMMEUBLES REPARTIS SUR TOUTE LA BELGIQUE

La politique immobilière est développée en partenariat avec Integrale Caisse Commune d'Assurance. Le principe est de rechercher des bâtiments occupés par des locataires de qualité qui s'engagent pour des périodes de minimum 9 ans, avec des loyers indexés.

A fin décembre 2012, le montant total des investissements immobiliers réalisés en partenariat avec l'Integrale s'élevait à 62 millions d'euros. Le rendement attendu est de l'ordre de 6%.



Waterside - Bruxelles



Drapiers - Bruxelles



Copernicus - Anvers



Immeuble Arval - Zaventem



South City Office
Fonsny - Bruxelles



Gutenberg - Bruxelles



Porte de l'Europe - Nivelles



Arsenal Building - Jambes



INTERVIEW DU COMITE DE DIRECTION

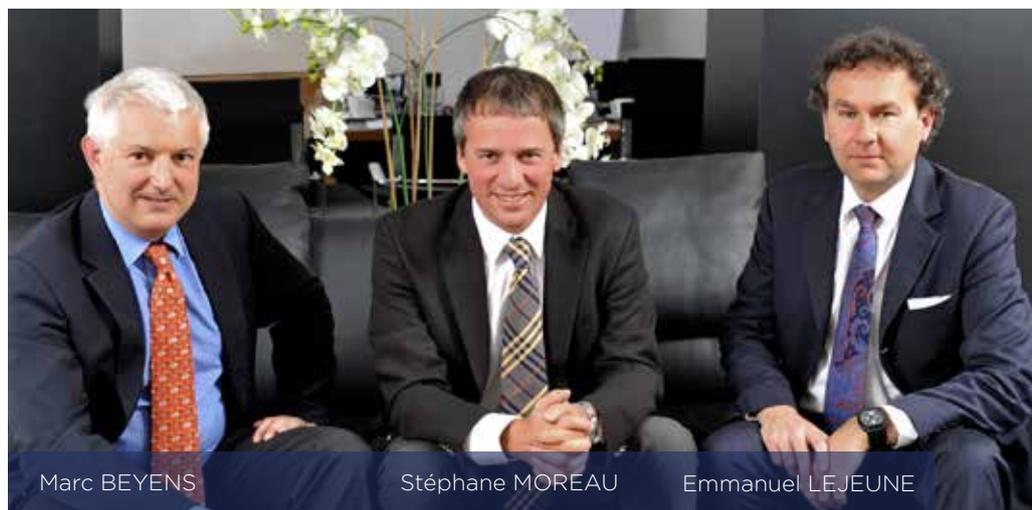
« Le cap est maintenu »

Un regard sur l'année 2012 avec les membres du comité de direction d'OGEO FUND. A travers les eaux tumultueuses d'un environnement financier toujours peu prévisible, OGEO FUND va de l'avant. Le rendement 2012 est de 9,17 % et le bénéfice de 212 millions d'euros. Le modèle mis en place il y a 5 ans s'avère transparent et efficace. Tout en privilégiant une stratégie de placement prudente et diversifiée, les rendements sont au rendez-vous.

Quels sont vos commentaires sur les résultats 2012 d'OGEO FUND ?

Nous avons soufflé en 2012 notre cinquième bougie et avons donc un peu de recul. **Nous sommes satisfaits d'afficher un rendement réalisé pour 2012 de 9,17%, mais également que le rendement moyen obtenu sur les cinq dernières années soit supérieur au rendement moyen des autres fonds de pension belges réalisé sur la même période.** A noter que ce rendement moyen dépasse ce que peut garantir actuellement une société d'assurances, à savoir $\pm 2,25\%$.

Cet excellent rendement contribue fortement à notre bénéfice qui est de 212 millions d'euros. Certes, certains fonds de pension affichent des rendements supérieurs, mais il s'agit bien souvent de fonds qui étaient tombés plus bas en 2011 et qui ont une approche plus « agressive » que la nôtre, à savoir des poches d'actions plus importantes. Ils sont dès lors davantage influencés par l'environnement économique qu'OGEO FUND. Notre politique de diversification, et notre poche immobilière de grande qualité, nous permettent d'amortir les chocs et de réduire la volatilité.



Marc BEYENS

Stéphane MOREAU

Emmanuel LEJEUNE

Un autre élément très important est que nous maintenons un excellent taux de surcouverture. Ce qui signifie que nos actifs de couverture sont 2,3 fois supérieurs à la charge des pensions à venir. C'est un aspect essentiel car finalement, notre métier consiste à disposer de liquidités suffisantes pour assurer le paiement des rentes de pensions présentes et futures. Pour mémoire, cette surcouverture est en partie rendue possible grâce au passage de certaines de nos entreprises d'affiliation à l'ONSSAPL.

Dans quelle mesure l'environnement macro-économique de 2012 influence-t-il votre gestion ?

L'environnement macro-économique global est resté difficile. L'Europe a des débuts de solutions, mais pas encore de solutions définitives. L'éclaircie majeure vient des Etats-Unis, qui ont montré des signaux encourageants fin 2012, lesquels tendent à se confirmer en 2013.

Le gros enseignement de 2012 est que certains types d'investissement, qui peuvent être considérés à ce jour comme des placements dits « sûrs et

INTERVIEW DU COMITE DE DIRECTION

de qualité » peuvent, demain, être à l'origine de déboires financiers importants. Qui peut prédire ce que réserveront les obligations d'état y compris sur des « rocs » comme l'Allemagne dans les mois à venir ? Une crise des « govies » est-elle totalement exclue ?

En quoi ce climat d'incertitude financière et des marchés influence-t-il OGEO FUND ?

Nous devons plus que jamais poursuivre notre politique de diversification et de gestion prudente, tout en osant nous intéresser à des projets peut-être un peu moins « conventionnels », mais qui pourraient donner de bons rendements à terme. Oser sortir des sentiers battus. L'année 2013 va être très « challenging » de ce côté-là.

Notre comité financier confirme d'ailleurs le fait que les anciennes « valeurs sûres » peuvent demain subir des krachs. D'où la nécessité accrue d'une diversification soutenue, et l'attention à porter à d'autres pistes. Les actions,

par exemple, en les choisissant bien, peuvent apporter des rendements intéressants tout en privilégiant la qualité et la diversification.

Y a-t-il eu des changements dans votre organisation ?

Nous avons sélectionné **un nouveau gestionnaire d'actifs** : KBC Asset Management. Celui-ci vient s'ajouter aux trois gestionnaires avec lesquels nous travaillions déjà : Degroof, Crédit Agricole et Dexia Asset Management. **Leurs performances sont passées en revue tous les trois mois et ils sont régulièrement mis en concurrence.**

Nous avons aussi réorganisé notre comité financier afin d'être le plus en phase possible avec l'évolution des marchés. Nous y associons désormais plus étroitement nos gestionnaires d'actifs et plusieurs experts indépendants. Le but de ce comité est de pouvoir soumettre au conseil d'administration la meilleure stratégie possible en ce qui concerne l'allocation d'actifs.

Dans la foulée, la mise en place d'un comité ALM (Asset Liability Management) est en cours. En matière de bonne gouvernance, ce comité ALM nous permettrait de renforcer notre vision long terme quant à l'adéquation entre nos placements et nos engagements.

A noter que l'instauration d'un tel comité, tout comme pour le comité financier, n'est pas imposée par la loi mais résulte d'une démarche purement volontariste des organes de gestion d'OGEO FUND.

Nous avons veillé à **maintenir en 2012 des critères de gouvernance élevés**, notamment en enrichissant de manière permanente notre guide de bonne gouvernance qui détaille l'ensemble des procédures en application dans notre fonds de pension, en vue d'une maîtrise des risques adéquate.

Notre staff continue à se spécialiser dans les différents domaines de compétence - immobilier, placements financiers etc. - et ce afin de maintenir un service de qualité. **Les frais de gestion demandés par OGEO FUND à ses entreprises d'affiliation restent très réduits par rapport au « full service » proposé** : gestion des actifs, établissement des projections financières, pré-financement des cotisations, paiement des rentes de pensions, etc.



Avez-vous élargi votre base de clientèle ?

Suite à l'adhésion de l'AIDE à OGEO FUND en 2012, nous comptons à présent **8 entreprises d'affiliation**, ce qui représente plus de 900 millions d'actifs sous gestion. Certes, OGEO FUND a traversé des turbulences durant ces cinq premières années, mais il est parvenu à se hisser dans le Top 5 des fonds de pension belges. **Le modèle est à présent transparent, apaisé et efficace.** La structure tient la route et les rendements sont au rendez-vous. Les hypothèses de calculs actuariels prises en compte concernant les tables de mortalité des affiliés sont pertinentes et corroborées par 5 ans d'expérience.

Le challenge actuel consiste à **poursuivre le développement d'OGEO FUND et à y parvenir également en dehors de l'environnement principautaire.** Des contacts sont en cours avec plusieurs intercommunales du sud et du nord du pays, intéressées par notre modèle. Il faut rappeler que le cadre juridique régissant les fonds de pension a fortement évolué avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation de 2007.

Celle-ci avait été conçue au départ pour rendre la Belgique attractive au niveau international. Nous avons des **discussions préliminaires avec certains interlocuteurs hors Europe.**

Quels sont vos principaux projets pour 2013 ?

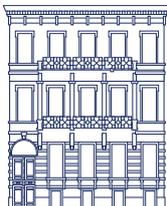
Outre le **développement territorial** évoqué ci-avant, nous entendons renforcer notre positionnement en tant que centre d'expertise en matière de pension des premier et deuxième piliers.

Nous avons notamment initié une recherche avec l'Université de Liège concernant le financement des pensions des mandataires et des contractuels dans les communes wallonnes et bruxelloises. Cette enquête est suivie par un comité d'accompagnement qui associe l'ONSSAPL, le cabinet du Ministre wallon des Pouvoirs Locaux Paul Furlan et la direction générale opérationnelle des Pouvoirs Locaux.

Le but de ce centre d'expertise est de pouvoir informer de manière régulière nos affiliés de toutes les évolutions relatives aux pensions, et de pouvoir continuer à leur proposer les solutions les plus modernes et novatrices pour leurs prestations de retraite. **Car l'innovation fait aussi partie de notre mission.**

Des contacts sont également en cours avec d'autres fonds de pension (notamment avec la Caisse de Dépôt et Placement du Québec) pour un partage de risque et une potentielle syndication d'investissements importants.

2013 verra donc se poursuivre notre politique de gestion prudente et diversifiée couplée à une démarche d'innovation, d'ouverture et de développement.



OGEO FUND OFP
IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Boulevard d'Avroy, 134-0015
B-4000 Liège

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21

www.ogefund.be
info@ogefund.be